RIVA.COM
Société par actions simplifiée au capital de 43 272 euros
Siège social : 10 quai Armand Considère - 29200 BREST
413 425 281 RCS BREST
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2026

EXTRAIT

[...]

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -582 532,05 € de la manière suivante :

Résultat de l'exercice..... -582 532,05 €
en totalité au compte « Autres réserves »..... -582 532,05 €

Du fait de cette affectation, le solde du compte « Autres réserves » de la Société passerait de 1 112 268,94 € à 529 736,89 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Néant	Néant	450 000,00 euros, soit 249,58 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 17 190,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]



Pour extrait certifié conforme à l'original
OC GROUP sas
Représentée par Monsieur Hervé FAVRE

certifié conforme

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

EXPERTISE COMPTABLE

009785 - SAS RIVACOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				14,09		10,77
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	3 723,95	2 950,85	773,10		972,10	
Fonds commercial	425 003,05		425 003,05		425 003,05	
Autres immobilisations incorporelles	37 186,50	37 186,79	-0,29		-0,29	
Immob. incorp. en cours, av. acptes	5 500,00		5 500,00			
Immobilisations corporelles				2,27		3,22
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	74 866,90	69 308,92	5 557,98		16 741,70	
Autres immobilisations corporelles	300 075,34	236 125,20	63 950,14		110 689,58	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				28,29		33,28
Participations	1 002 413,80	158 601,00	843 812,80		1 293 484,80	
Créances rattachées à des particip.	2 374,00		2 374,00		2 374,00	
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	100,30		100,30		100,30	
Prêts						
Autres immobilisations financières	19 480,00		19 480,00		20 615,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**1 870 723,84**	**504 172,76**	**1 366 551,08**	**44,65**	**1 869 980,24**	**47,27**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	43 017,28		43 017,28	1,41	23 023,58	0,58
Créances (2)				47,66		43,01
Clients	872 043,58		872 043,58		1 148 603,82	
Clients douteux, litigieux	351 858,01	274 326,44	77 531,57		86 525,37	
Clients Factures à établir	37 494,21		37 494,21		44 183,73	
Personnel et comptes rattachés					1 271,69	
Créances fiscales et sociales	102 831,22		102 831,22		78 430,67	
Autres créances	12 551,73		12 551,73		42 458,94	
Groupe et associés	240 400,00		240 400,00		260 400,00	
Débiteurs divers	115 847,03		115 847,03		39 915,25	
Charges constatées d'avance	98 333,43		98 333,43		85 983,32	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				0,94		0,73
Actions propres						
Autres titres	57 291,67	28 600,00	28 691,67		28 691,67	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	65 127,97		65 127,97	2,13	246 853,22	6,24
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**1 996 796,13**	**302 926,44**	**1 693 869,69**	**55,35**	**2 086 341,26**	**52,73**
(IV)						

BILAN ACTIF

EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'émission des emprunts						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**3 867 519,97**	**807 099,20**	**3 060 420,77**	**100**	**3 956 321,50**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*1 883 050,87*					

BILAN PASSIF

EXPERTISE COMPTABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 43 272,00)		43 272,00	1,41	43 272,00	1,09
Primes d'émission, de fusion, d'apport		358 009,00	11,70	358 009,00	9,05
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			36,49		25,36
Réserve légale		4 327,00		4 327,00	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		1 112 268,94		999 157,36	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-582 532,05	-19,03	113 111,58	2,86
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées		7 161,00	0,23	4 557,00	0,12
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**942 505,89**	**30,80**	**1 522 433,94**	**38,48**
Provisions pour risques		128 423,09	4,20	14 365,92	0,36
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**	**128 423,09**	**4,20**	**14 365,92**	**0,36**
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		261 057,37	8,53	539 261,52	13,63
Emprunts et dettes financières diverses		116,89		256,70	0,01
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		435 155,09	14,22	284 971,73	7,20
Fournisseurs, factures non parvenues		39 483,53	1,29	57 746,42	1,46
Groupe et associés		264 256,60	8,63	258 036,50	6,52
Dettes fiscales et sociales		683 144,26	22,32	869 659,25	21,98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		24 362,30	0,80	213 156,21	5,39
Produits constatés d'avance		281 915,75	9,21	196 433,31	4,97
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**1 989 491,79**	**65,01**	**2 419 521,64**	**61,16**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**3 060 420,77**	**100**	**3 956 321,50**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*1 939 980,42*			

COMPTE DE RÉSULTAT

EXPERTISE COMPTABLE

009785 - SAS RIVACOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue		4 042 982,15	5 231 136,29	-1 188 154,14	-22,71
Montant net du chiffre d'affaires		**4 042 982,15**	**5 231 136,29**	**-1 188 154,14**	**-22,71**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions			33 000,00	-33 000,00	-100,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		225 581,69	50 258,36	175 323,33	348,84
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.		1 801,44		1 801,44	
Autres produits		17 494,83	30 640,37	-13 145,54	-42,90
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**4 287 860,11**	**5 345 035,02**	**-1 057 174,91**	**-19,78**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		1 677 028,59	1 831 820,22	-154 791,63	-8,45
Impôts, taxes et versements assimilés		56 334,97	71 589,13	-15 254,16	-21,31
Salaires		2 016 828,05	2 185 620,01	-168 791,96	-7,72
Cotisations sociales		809 870,55	861 991,03	-52 120,48	-6,05
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		52 326,59	69 022,33	-16 695,74	-24,19
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		114 384,53	190 343,52	-75 958,99	-39,91
Dotations aux provisions		115 000,00	14 365,92	100 634,08	700,51
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées		10 184,90		10 184,90	
Autres charges		62 148,70	16 881,44	45 267,26	268,15
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**4 914 106,88**	**5 241 633,60**	**-327 526,72**	**-6,25**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**-626 246,77**	**103 401,42**	**-729 648,19**	**-705,65**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation (2)		72 500,00	24 386,10	48 113,90	197,30
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés (2)		170,20	20 969,11	-20 798,91	-99,19
Reprises sur dépréciations et provisions		104 010,00		104 010,00	
Différences positives de change		0,83	2,16	-1,33	-61,57
Produits de cessions d'immobilisations financières		450 000,00		450 000,00	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**626 681,03**	**45 357,37**	**581 323,66**	
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		153 741,00	28 600,00	125 141,00	437,56

EXPERTISE COMPTABLE

COMPTE DE RÉSULTAT

009785 - SAS RIVACOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Intérêts et charges assimilées (3)		9 388,44	23 886,95	-14 498,51	-60,70
Différences négatives de change		10,39	22,00	-11,61	-52,77
Valeur comptable des immobilisations financières cédées		320 510,00		320 510,00	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.		101 183,48		101 183,48	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**584 833,31**	**52 508,95**	**532 324,36**	
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**41 847,72**	**-7 151,58**	**48 999,30**	**685,15**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**-584 399,05**	**96 249,84**	**-680 648,89**	**-707,17**
Produits exceptionnels	(VII)		6 851,70	-6 851,70	-100,00
Charges exceptionnelles	(VIII)	2 604,00	2 721,96	-117,96	-4,33
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**	**-2 604,00**	**4 129,74**	**-6 733,74**	**-163,05**
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	-4 471,00	-12 732,00	8 261,00	64,88
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**4 914 541,14**	**5 397 244,09**	**-482 702,95**	**-8,94**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**5 497 073,19**	**5 284 132,51**	**212 940,68**	**4,03**
BÉNÉFICE OU PERTE		**-582 532,05**	**113 111,58**	**-695 643,63**	**-615,01**
(2) Dont produits concernant les entités liées		*72 500,00*	*24 386,00*		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		*6 220,00*			

Modernisation des Etats Financiers (M.E.F)

Changement de méthodes comptables :

Les comptes annuels sont établis conformément au Plan comptable général tel que modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation.

Le règlement ANC n° 2022-06 a été appliqué de manière prospective à compter de l'exercice 2025 et n'a par conséquent aucune incidence sur les capitaux propres. Conformément à l'article 831-3 du PCG, les incidences de ce changement de réglementation sur les principaux postes de l'exercice sont exposées ci-après.

Information sur la présentation des comptes annuels par comparaison aux comptes de l'exercice antérieur

Les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Impact sur les postes du bilan et du compte de résultat :

Les principaux impacts comptables liés à l'application du nouveau règlement relatif à la modification des états financiers sont les suivants :

> Dans le bilan :

- la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais regroupée dans la rubrique des « Créances ». La ligne « Produits constatés d'avance » est désormais présentée à la rubrique des « Dettes ».

> Dans le compte de résultat :

Le poste résultat exceptionnel adopte, à compter de l'application de la présente norme MEF, la nouvelle définition du caractère exceptionnel. Les éléments exceptionnels, antérieurs la présente norme MEF, restent en poste exceptionnel.

- Présentation des montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 en application du nouveau règlement comptable, qui étaient inscrits en résultat exceptionnel auparavant :
 - Les VNC des immobilisations cédées pour un montant de - 10 184.90 €,
 - Les produits de cessions des immobilisations pour un montant de 1 801.44 €,
- Présentation des changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges :
 - Aides sur contrats d'apprentissages pour un montant de 40 166,64 € ont été comptabilisées en moins des charges de personnel.
 - Remboursements des indemnités journalières pour un montant de 54 560.41 € ont été comptabilisés moins des charges de personnel.
 - Avantages en nature pour un montant de 6 111.48 € ont été comptabilisés en moins des charges de personnel.

ANNEXE COMPTABLE

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 3 060 420,77 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -582 532,05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

- Cession de 100% des titres CAP EVENEMENTIEL

- Sortie des titres de la LEB suite à la dissolution de la société

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		3 À 4
Installations générales		4 À 10
Installations Rennes	8,00	
Matériel de transport	1,00	
Matériel de bureau et informat		2 À 5
Mobilier		5 À 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Les frais d'acquisition liés aux titres Ozco font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réeval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	465 913,50		5 500,00
TOTAL	**465 913,50**		**5 500,00**
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	74 866,90		
Installations générales, agencements et aménagements divers	120 614,27		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	220 987,47		4 389,33
TOTAL	**416 468,64**		**4 389,33**
Immobilisations financières			
Autres participations	1 301 228,80		24 069,00
Autres titres immobilisés	100,30		
Prêts et autres immobilisations financières	20 615,00		
TOTAL	**1 321 944,10**		**24 069,00**
TOTAL GENERAL	**2 204 326,24**		**33 958,33**

EXPERTISE COMPTABLE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

009785 - SAS RIVACOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			471 413,50	
TOTAL			**471 413,50**	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			74 866,90	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		40 251,31	80 362,96	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		5 664,42	219 712,38	
TOTAL		**45 915,73**	**374 942,24**	
Immobilisations financières				
Autres participations		320 510,00	1 004 787,80	
Autres titres immobilisés			100,30	
Prêts et autres immobilisations financières		1 135,00	19 480,00	
TOTAL		**321 645,00**	**1 024 368,10**	
TOTAL GENERAL		**367 560,73**	**1 870 723,84**	

En Euro

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	1 À 10 ANS	L	39 938,64	199,00		40 137,64
TOTAL			**39 938,64**	**199,00**		**40 137,64**
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	3 À 4 ANS	L	58 125,20	11 183,72		69 308,92
Inst. générales, agencts divers	4 À 10 ANS	L	59 827,67	11 320,09	31 951,19	39 196,57
Matériel de bureau, informatique	2 À 20 ANS	L	171 084,49	29 623,78	3 779,64	196 928,63
TOTAL			**289 037,36**	**52 127,59**	**35 730,83**	**305 434,12**
TOTAL GENERAL			**328 976,00**	**52 326,59**	**35 730,83**	**345 571,76**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

En Euro

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4) Brute	Valeur comptable des titres detenus (4) Nette	Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
OZCO - 12 , rue d'Enghien 33000 BORDEAUX - 339668717	-38 273,00	100,00			240 400,00		1 372 738,00	-169 023,00	
DEUCE - 1 ALLEE GARENNE 35770 VERN SUR SEICHE - 790123889	-39 885,00	100,00					210 093,00	835,00	
RIVACOM EVENTS - 10 quai Armand Considère 29200 BREST - 488984972	-319 828,00	100,00					3 117 135,00	-715 167,00	
A. TOTAL DES FILIALES					**240 400,00**				

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	2 374,00		2 374,00
Autres immobilisations financières	19 480,00		19 480,00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	351 858,01	351 858,01	
Autres créances clients	909 537,79	909 537,79	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 546,56	14 546,56	
Impôts sur les bénéfices	8 221,00	8 221,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	77 305,66	77 305,66	
Autres impôts, taxes et versements	2 758,00	2 758,00	
Groupe et associés (2)	240 400,00	240 400,00	
Débiteurs divers	180 090,42	180 090,42	
Charges constatées d'avance	98 333,43	98 333,43	
TOTAL	**1 904 904,87**	**1 883 050,87**	**21 854,00**

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	98 333,00
TOTAL	**98 333,00**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	37 494,21
Autres créances	70 125,52
TOTAL	**107 619,73**

EXPERTISE COMPTABLE

CAPITAL SOCIAL

009785 - SAS RIVACOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 803,00	24,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 803,00	24,00

En Euro

Provisions réglementées

Dotation aux amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres Ozco pour 2 604 €.

Provisions pour dépréciations

- Titres DEUCE dépréciés à 100%

- Titres RIVACOM EVENTS dépréciés sur l'exercice pour ajuster la valeur nette à la valeur de cession post-cloture

- Reprise de la provision pour dépréciation du compte courant CAP EVENEMENTIEL suite à la cession des titres.

EXPERTISE COMPTABLE

ETAT DES PROVISIONS

009785 - SAS RIVACOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	4 557,00	2 604,00		7 161,00
TOTAL	**4 557,00**	**2 604,00**		**7 161,00**
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	14 365,92	115 000,00	942,83	128 423,09
TOTAL	**14 365,92**	**115 000,00**	**942,83**	**128 423,09**
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	5 370,00	153 741,00	510,00	158 601,00
Sur comptes clients	384 580,77	114 384,53	224 638,86	274 326,44
Autres provisions pour dépréciation	132 100,00		103 500,00	28 600,00
TOTAL	**522 050,77**	**268 125,53**	**328 648,86**	**461 527,44**
TOTAL GÉNÉRAL	**540 973,69**	**385 729,53**	**329 591,69**	**597 111,53**
Dont dotations & reprises d'exploitation		229 384,53	225 581,69	
Dont dotations & reprises financières		153 741,00	104 010,00	
Dont dotations & reprises exceptionnelles		2 604,00		

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Autres provisions pour risques et charges	14 365,92	115 000,00	942,83		128 423,09
TOTAL	**14 365,92**	**115 000,00**	**942,83**		**128 423,09**
Dont dotations & reprises d'exploitation		229 384,53	225 581,69		
Dont dotations & reprises financières		153 741,00	104 010,00		
Dont dotations & reprises exceptionnelles		2 604,00			

EXPERTISE COMPTABLE

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

009785 - SAS RIVACOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	261 057,37	211 546,00	49 511,37	
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	116,89	116,89		
Fournisseurs et comptes rattachés	474 638,62	474 638,62		
Personnel et comptes rattachés	187 676,43	187 676,43		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	197 933,61	197 933,61		
Taxe sur la valeur ajoutée	271 964,83	271 964,83		
Autres impôts et taxes assimilées	25 569,39	25 569,39		
Groupes et associés (2)	264 256,60	264 256,60		
Autres dettes	24 362,30	24 362,30		
Produits constatés d'avance	281 915,75	281 915,75		
TOTAL	**1 989 491,79**	**1 939 980,42**	**49 511,37**	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	279 795,00			

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	281 916,00
TOTAL	**281 916,00**

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	116,89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 483,53
Dettes fiscales et sociales	244 996,35
Autres dettes	15 157,44
TOTAL	**299 754,21**

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent par conséquent à l'indemnité légale de départ à la retraite.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 47 381,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,00
Table de mortalité	INSEE 2019-2021
Départ volontaire à	64 ans
Taux de rotation	3,00

Taux de Progression : 1% /an

EXPERTISE COMPTABLE

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

009785 - SAS RIVACOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Charge	Produit
Amort frais d'acquisitions titres	2 604,00	
TOTAL	**2 604,00**	

En Euro

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	18,00	19,00
Agents de maîtrise	25,00	38,00
PERSONNEL SALARIÉ	**43,00**	**57,00**

Audit – Bureau de Brest
260 rue Augustin Fresnel
BP 10053
29801 BREST CEDEX 9

Tel : +33(0)2 98 02 55 33

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

RIVA.COM

Société par actions simplifiée au capital de 43 272 €
Siège social : 10 rue Armand Considere
29200 BREST

RCS BREST 413 425 281

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 11 136 867 Euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

RIVA.COM
Société par actions simplifiée au capital de 43 272 euros
Siège social : 10 rue Armand Considere
29200 BREST

RCS BREST 413 425 281

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

À l'Assemblée Générale de la société RIVA.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS RIVA.COM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuel » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation pour changement de méthode comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre société. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brest, le 15 juin 2026,

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Représentée par Monsieur Arnaud MOYON
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique